

Pour un grand rassemblement contre la Loi travail XXL et le changement de société

Pour L'ULCGT SUD VIENNE le thème de la journée reconstruire, rassembler et créer l'espoir correspond à ce que nous voulons construire avec l'ensemble des travailleurs avec ou sans emploi dans le Montmorillonnais et le Civraisien. Nous voulons rassembler notamment pour défendre ce qui a été conquis par le conseil national de la résistance et toutes les luttes qui ont permis d'obtenir de nouveaux droits afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Mais il faut bien reconnaître que depuis plusieurs décennies nos gouvernements successifs sont aux ordres du MEDEF et des grandes places boursières et ce malgré la mobilisation de nombreux travailleurs lors de nombreuses manifestations. Nous n'avons pas pu empêcher la détérioration des conditions de travail et de vie de ceux qui triment pour gagner leur pain.

La situation est préoccupante puisque l'ensemble des biens communs (les services publics, la sécurité sociale, l'accès à l'eau et à l'énergie, le logement, y compris la nourriture) devient de moins en moins accessible pour beaucoup de citoyens et le milieu rural est particulièrement touché, il suffit de voir la vie des habitants du sud viennais.

Alors ce nouveau gouvernement ne déroge pas à la règle et il vient de nous proposer dans la continuité de ses prédécesseurs une énième réforme du droit du travail partant du principe que le travail est un coût, alors qu'il produit les richesses. Cette loi va se rajouter aux précédentes sans même les avoir évaluées et pour cause, elles sont inefficaces.

Pourtant, lors de sa première rencontre avec le gouvernement, la CGT a fourni 14 pages de propositions pour que notre pays engage de réelles réformes afin de sortir de cette spirale qui nous enfonce dans un chômage de masse. Pour rappel, si on comptabilise l'ensemble des catégories A-B-C-D et E, ce sont plus de 6,6 millions de chômeurs inscrits à Pôle Emploi que comptera la France, auxquels s'ajoutent des millions de précaires, de salariés à temps partiel imposé, dont une majorité de femmes et de jeunes.

Le code du travail permet que les salariés aient les mêmes droits, il n'a jamais permis de créer des emplois car ça n'a jamais été son rôle ! Monsieur GATTAZ Yvon (le père) annonçait déjà en 1986 la création de 471 000 emplois grâce à la suppression administrative de licenciement, le fils portait un pin's (« 1 million d'emplois ») il y a deux ans ! On connaît le résultat !

Le gouvernement vient de confirmer les craintes que nous pouvions avoir.

D'abord, il va encore accentuer l'inversion de la hiérarchie des normes qui s'était engagée dès 1984 et qui n'a cessé de s'intensifier au fil des différentes réformes depuis 40 ans.

La primauté de l'accord d'entreprise, même moins favorable, sur l'accord de branche va s'accroître dans la plupart des domaines (primes, indemnités diverses, congé de maternité, etc.). La primauté de l'accord de branche sur la loi s'élargit considérablement (ex : durée et renouvellement des CDD, contrats de chantiers).

Cette mesure n'aura qu'un seul effet : l'amplification du dumping social, en accentuant la mise en concurrence des PME et PMI et de leurs salariés. Cela va aggraver l'insécurité sociale de ces entreprises toujours plus placées sous l'emprise des donneurs d'ordres.

A l'heure où la souffrance au travail, les maladies professionnelles et accidents du travail et le désengagement de nombreux salariés s'intensifient parce qu'ils ne peuvent effectuer un travail de qualité, le CHSCT, qui est l'outil essentiel pour aborder les questions autour du travail réel va être fusionné avec les autres instances représentatives du personnel.

La négociation est un droit des salariés exercés par leur syndicat. Le patronat vient d'obtenir une relation de gré à gré avec un salarié isolé et non protégé dans les PME/PMI. On imagine aisément comment pourront se dérouler de futures négociations.

Ce déséquilibre va être renforcé, l'employeur pouvant prendre l'initiative d'un référendum au style déjà connu « choisissez entre la peste et le choléra ».

Une étape supplémentaire dans la liberté de licencier sans contrainte est également franchie. Sont en effet instaurées les ruptures conventionnelles, collectives, contournant les règles des PSE. Ce sont encore moins de droits et de protection pour les salariés.

Enfin, pour couronner le tout, un plafond des dommages et intérêts est fixé pour les indemnités prud'homales, ce qui pourra permettre à un employeur de provisionner un licenciement et amortir l'embauche d'un jeune de qualification égale mais moins payé.

Cette loi sur le droit du travail, comme les précédentes, n'améliorera pas le chômage, va augmenter encore la précarité, développer la pauvreté comme c'est déjà le cas en Allemagne ou en Angleterre.

Alors le 12 septembre doit être une première riposte de grèves et manifestations à cette loi du travail XXL.

L'ULCGT va continuer à informer partout où c'est possible les salariés sur les conséquences très concrètes qu'ils pourraient subir dans leurs entreprises.

L'ULCGT va engager le débat dans les mois à venir avec eux pour d'autres propositions, comme l'augmentation de salaire, une autre répartition des richesses (41 milliards de dollars versés aux actionnaires au 2ème semestre 2017 mettant la France première des pays européens), la réduction du temps de travail, des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre, une sécurité sociale professionnelle permettant de ne plus passer par le chômage après la perte d'un travail.

L'ULCGT Sud Vienne s'inscrit dans une dynamique de rassemblement au-delà des parties politiques et fera tout pour unir les salariés, les travailleurs indépendants, les privés d'emploi, les retraités, les jeunes lycéens et étudiants avec l'ensemble des autres organisations syndicales afin de gagner des réformes de progrès social.